

COMMUNE DE LONAY



Conseil communal  
Le bureau

**Extrait de procès-verbal**

de la séance ordinaire du Conseil communal  
du **13 décembre 2011**

Présidence de M. Michel Fontana

Conseillers présents : 41

**LE CONSEIL COMMUNAL INFORME :**

1. Qu'en vertu de la loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP)
2. Après avoir entendu le rapport de la, respectivement des commissions chargées d'étudier les préavis
3. Considérant que les objets ont été portés à l'ordre du jour

**Décide :**

1. **D'accepter** le préavis No 15/2011 – Fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2011 – 2016 soit :
  - De fixer le plafond d'endettement : CHF 25'000'000.00
  - De fixer le plafond de risques pour cautionnements et autres engagements : CHF : 2'500'000.00

**A L'UNANIMITE**

2. **D'accepter** le préavis No 16/2011 – Budget 2012 soit
  - D'adopter le budget de fonctionnement de la Commune de Lonay pour 2012, tel qu'il est présenté

**A L'UNANIMITE**

3. **De nommer** la commission de gestion :
  - Mesdames Florence Bourgea, Alessandra Ducret et Messieurs Michel Bardelloni, François Bonzon, Michel Borboen, Antoine Galland, Fabio Riva.

Les électeurs peuvent formuler une demande référendum, à l'exclusion du préavis No 16/2011 – Budget 2012, dans les 20 jours, demande qui doit être signée par un cinquième au moins des électeurs.

Lonay, le 15 décembre 2011

Le bureau du Conseil/ag